

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **QUINOA**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue d'Edimbourg

N°: 26

Boîte:

Code postal: 1050

Commune: Ixelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0445741823

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

12-08-2015

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

22-05-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2017

au

31-12-2017

Exercice précédent du

01-01-2016

au

31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

DEBAISIEUX Hélène

Rue de l'Amblève 26
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

SEPTIER Roxane

Rue Darimon 1
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Administrateur

VAN OVERSTRAETEN Cécile

Rue du Taciturne 47

1000 Bruxelles
BELGIQUE

Administrateur

DE CALUWÉ Emmanuelle

Chemin du Baudriquin 11
7090 Braine-le-Comte
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

DEHALU Lionel

Avenue Beau Séjour 26
1180 Uccle
BELGIQUE

Administrateur

STELLIAN Tatiana

Rue de la Couronne 42b
7730 Estaimpuis
BELGIQUE

Administrateur

DEBAUDRENGHIEN Hélène

Rue Geefs 26
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Administrateur

ROUFFIANGE Camille

Rue de la Longue Vie 6
1050 Ixelles
BELGIQUE

Administrateur

FRANCO Amélie

Avenue de la Brème 19
1160 Auderghem
BELGIQUE

Administrateur

DOULIÉ Jhon

Avenue Nouvelle 7
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Administrateur

DCB COLLIN & DESABLENS (B00643)

BE 0471.315.080
Place Hergé 2/D28
7500 Tournai
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement

par:

COLLIN Emmanuel (A01888)

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

 - Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>50.242</u>	<u>46.460</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	<u>2.487</u>	<u>1.318</u>
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	2.487	1.318
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	2.487	1.318
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	<u>47.755</u>	<u>45.142</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>257.439</u>	<u>214.501</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>3.089</u>	<u>2.598</u>
Créances commerciales		40	869	75
Autres créances		41	2.220	2.523
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	<u>145.279</u>	<u>33.405</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>107.105</u>	<u>126.108</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>1.966</u>	<u>52.390</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>307.681</u>	<u>260.961</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>247.833</u>	<u>207.537</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	73.350	73.350
Patrimoine de départ		100	73.350	73.350
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	108.000	26.000
Résultat positif (néгатif) reporté		14	66.483	108.187
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>59.848</u>	<u>53.424</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17	2.042	2.042
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179	2.042	2.042
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792	2.042	2.042
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	56.292	50.625
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.122	8.840
Fournisseurs		440/4	3.122	8.840
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	1.200	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	51.970	41.785
Impôts		450/3	5.347	1.927
Rémunérations et charges sociales		454/9	46.623	39.858
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	1.514	757
TOTAL DU PASSIF		10/49	307.681	260.961

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	352.039	304.733
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	309.711	318.623
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.014	1.619
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	273	2.795
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	40.041	-18.304
Produits financiers	5.5	75	952	987
Charges financières	5.5	65	697	1.488
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	40.296	-18.805
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	40.296	-18.805

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	148.483	108.187
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	40.296	-18.805
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	108.187	126.992
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692	82.000	
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	66.483	108.187

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	20.250
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	3.183	
Cessions et désaffectations	8179	2.815	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	20.618	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	18.932
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2.014	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	2.815	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	18.131	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>2.487</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	2.487	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	45.142
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	2.613	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	47.755	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	47.755	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
MAISON BRUXELLOISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE BE 0893.483.034 Société coopérative à responsabilité limitée Rue D'Edimbourg 26 1050 Ixelles BELGIQUE	Parts de Coopérateurs	143	7	0	30-06-2017	EUR	1.063.218	52.160
NEWB BE 0836.324.003 Société Européenne Rue Botanique 75 1210 Saint-Josse-ten-Noode BELGIQUE	Parts Sociales	1	1	0	31-12-2016	EUR	10.058.463	-1.607.105
TERRE EN VUE BE 0845.451.604 Société coopérative à responsabilité limitée Place de l'université 16 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	Parts Sociales	10	1	0	31-12-2017	EUR	1.796.511	1.635

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	2.042
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	11	7
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	6,8	7,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	9.855	11.042

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	238.658	244.410
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	51.183	55.827
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	19.870	18.386
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	1,7	6,9	6,8 ETP		7,2 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	2.819	7.036	9.855 T		11.042 T
Frais de personnel	102	65.091	244.620	309.711 T		318.623 T

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel		3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice					
Nombre de travailleurs	105	1	10		7,8
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	1	7		5,9
Contrat à durée déterminée	111		3		1,9
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
Par sexe et niveau d'études					
Hommes	120		1		0,8
de niveau primaire	1200				
de niveau secondaire	1201				
de niveau supérieur non universitaire	1202		1		0,8
de niveau universitaire	1203				
Femmes	121	1	9		7
de niveau primaire	1210				
de niveau secondaire	1211		1		0,8
de niveau supérieur non universitaire	1212				
de niveau universitaire	1213	1	8		6,2
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130				
Employés	134	1	10		7,8
Ouvriers	132				
Autres	133				

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<p>Entrées</p> <p>Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</p>	205	5	2,9
<p>Sorties</p> <p>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice</p>	305	1	1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.
Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Actifs immobilisés

Immobilisations corporelles: des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice:

- Matériel de bureau et mobilier : Méthode Linéaire; Base non réévaluée; Taux de 33%.

Immobilisations financières: des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.



Asbl « QUINOA »

**Rue d'Edimbourg, 26
1050 BRUXELLES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION « QUINOA » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2017**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association « QUINOA », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 16 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association « QUINOA » durant 12 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 307.681 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 40.296 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les

exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la présentation et du contenu des autres informations contenues dans le rapport annuel et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs les autres informations contenues dans le rapport annuel et, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision, et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Notre mission ne comportait pas l'examen systématique de l'utilisation et de la justification des subventions reçues par votre association, que ce soit au regard des règles d'éligibilité ou d'autres critères de justification ;
- Notons que pour les dépenses faites à l'étranger, il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que nous ne sommes pas toujours en mesure de vérifier matériellement l'allocation de ces dépenses ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Tournai, le 22 mai 2018


ScPRL « DCB COLLIN & DESABLENS »
Commissaire,
Représenté par Emmanuel COLLIN
Réviseur d'entreprises